**[Nom de la Junior]**

[Coordonnées de la Junior]

Numéro SIRET :

Numéro TVA intracommunautaire :

SIE - Service Impôts Entreprise

[Coordonnées du centre d’Impôts]

Le  xx/xx/xxxx à  [ville]

**Objet :** Mise en conformité par rapport au Prélèvement à la Source.

Madame, Monsieur,

Nous faisons suite à votre courrier [électronique] en date du xx/xx/xxxx, nous informant de l’obligation de se mettre en conformité avec le PAS (Prélèvement à la Source) avant le xx/xx/xxxx.

[Nom de la Junior] est une association étudiante (Junior-Entreprise), régie par la loi 1901. Notre objet social consiste à procurer aux étudiants de notre établissement des moyens de formation complémentaire en leur permettant d’effectuer des travaux d’études confiés par des entreprises.

Les sommes perçues par ces étudiants sont considérées au plan fiscal comme des honoraires et non des salaires. A ce titre, elles sont déclarées par leurs bénéficiaires dans la catégorie des bénéfices non commerciaux (BNC) ainsi que dans la DAS2, conformément à la lettre du 5 décembre 1984 du Ministre de l’Économie, des Finances et du Budget.

Ces étudiants étant considérés comme des travailleurs indépendants, la Junior-Entreprise n’a pas d’obligation déclarative spécifique liée au PAS, les honoraires versés étant soumis, éventuellement, à un acompte contemporain et non au PAS, position confirmée récemment par l’inspection principale des finances publiques.

Vous souhaitant bonne réception de la présente et restant à votre disposition pour tout complément d’information.

Recevez, Madame, Monsieur, l’expression de mes salutations distinguées.

[Nom et prénom du président]

[signature]